

**« PACK JEUNES »
AIDE AU PREMIER LOGEMENT**

■ **Objet**

Cette mesure vise à faciliter l'accès à un premier logement autonome pour les jeunes dans le département en contribuant aux frais consécutifs à leur emménagement (caution, ouverture des compteurs, mobilier,...)

■ **Bénéficiaires**

Les jeunes haut-saônois de 18 à 25 ans inclus dont les parents sont domiciliés en Haute-Saône.

■ **Conditions d'attribution**

L'aide est attribuée une seule fois au bénéfice du (ou des) titulaire(s) du bail pour un logement situé en Haute-Saône. Elle ne peut pas être renouvelée. Elle est progressive en fonction des ressources du foyer fiscal du ou (des) jeune(s) et des parents. Pour les couples mariés, en concubinage ou pacsés, seules leurs ressources sont prises en compte.

■ **Type d'aide départementale**

Quotient familial	de 0 à 299 €	de 300 à 599 €	de 600 à 1 000 €
Montant	300 €	200 €	100 €

■ **Aide non cumulable avec les aides départementales accordées au titre du FSL (fonds solidarité logement).**

■ **Procédure**

Le dossier est à remplir en ligne sur le site internet du Département : www.haute-saone.fr. Les pièces à fournir en format numérique avec le dossier au nom du jeune sont : le ou les avis d'imposition ou de non imposition (le dernier en votre possession), un RIB, le bail nominatif (toutes les pages).